

À VOUS DE VOTER!

Afin de pouvoir voter, assurez-vous de remplir les [conditions pour pouvoir voter](#) et d'être inscrit-e sur la liste électorale avant le 18 octobre 2021. Pour ce faire, il y a trois façons simples de vérifier votre inscription :

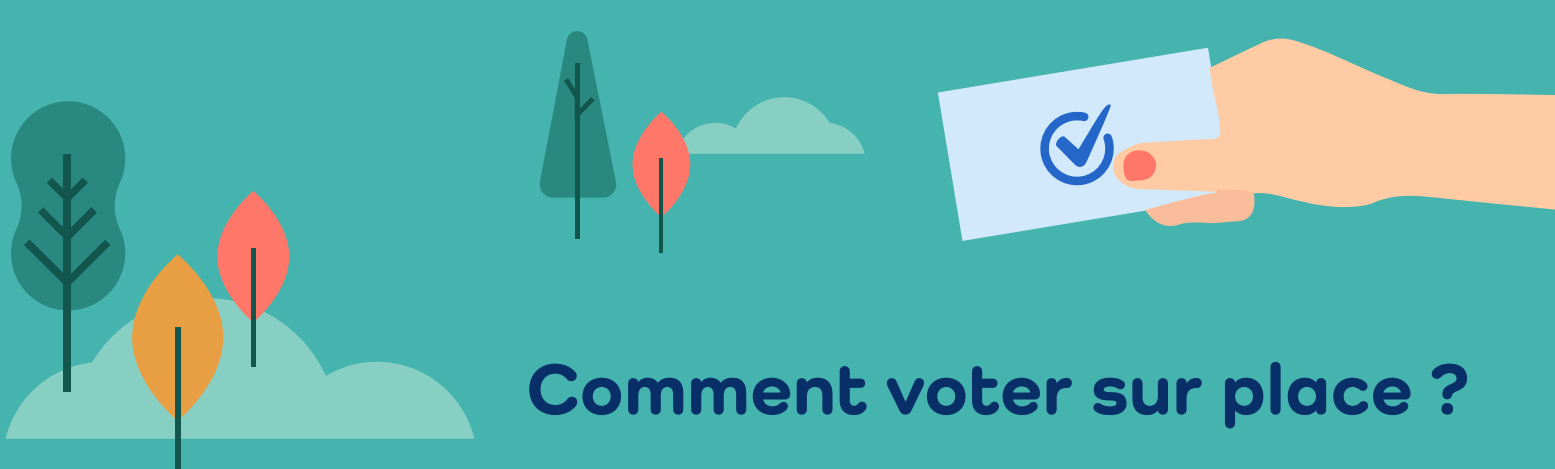
- ⇒ En ligne, grâce au service [«Vérifiez votre inscription sur la liste électorale»](#);
- ⇒ Sur l'avis d'inscription reçu par la poste en période électorale et accompagnant le manuel de l'électeur ;
- ⇒ En communiquant avec [Élections Montréal](#).

Si vous constatez que vous n'êtes pas inscrit-e sur la liste électorale ou qu'il y a une erreur dans votre inscription, il est nécessaire de s'adresser à la commission de révision de la liste électorale.



Comment voter par correspondance ?

Vous pouvez voter par [correspondance](#) si vous répondez à certains critères ou par anticipation (30-31 octobre) ou lors des deux jours du scrutin (6-7 novembre).



Comment voter sur place ?

Au cours de la semaine du 25 octobre, vous recevrez votre carte de rappel. Elle contient les heures de scrutin, l'adresse et le numéro de votre bureau de vote ainsi que les candidats-es aux postes électifs de votre arrondissement. Ces informations seront également précisées en ligne sur cette [page](#).



Pour qui voter ?

Il suffit de s'informer ! Consultez les sites web des partis politiques et leurs plateformes électorales. Suivez les candidats-es de votre arrondissement et à la mairie sur les réseaux sociaux et écoutez les débats organisés. Toutes ces informations vous seront fortement utiles pour faire un choix éclairé.



Pourquoi voter ?

Découvrez [la fiche](#) sur les compétences municipales, parce que voter aux élections municipales, c'est voter pour améliorer votre qualité de vie!